

Règlementation et pratique des marchés publics

Niveau 2 - Exécuter un marché public



PUBLIC



Toute personne devant s'assurer de la bonne exécution des marchés publics au quotidien.



OBJECTIFS

- Anticiper les difficultés d'exécution de ses contrats ;
- Maîtriser l'exécution financière ;
- Connaître les CCAG et les modes alternatifs de règlement des litiges.



LE PLUS DE LA FORMATION

Un focus sur la nouvelle réglementation applicable aux CCAG.

Jour 1 - Réussir l'exécution des marchés publics

Gérer les modifications en cours de marché

- Les avenants, OS et autres modifications unilatérales, marchés complémentaires et marchés similaires.

Gérer la sous-traitance et la co-traitance

- La notion et le régime (acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement) de la sous-traitance ;
- Les droits et obligations du pouvoir adjudicateur ;
- La présentation des différentes catégories de groupement et l'incidence sur les relations entre les parties.

Connaître les modalités de paiement et les garanties financières

- Les avances, les acomptes, la règle du service fait et le rythme des paiements ;
- Les cessions ou nantissements de créances ;
- L'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ;

- La retenue de garantie, les cautions et garanties à première demande ;
- Les suretés financières.

Savoir faire respecter les dispositions contractuelles sur le prix

- Les délais de paiement, la répartition des rôles et responsabilités entre le titulaire et le pouvoir adjudicateur ;
- La révision des prix ;
- Les conséquences de défaut de paiement : intérêts moratoires, exception d'inexécution, référé provision, mandatement d'office.

Gérer la fin du marché

- La résiliation ;
- Les décomptes (général et de résiliation) ;
- Anticiper la passation du marché suivant (recueil des informations utiles, réversibilité, délais).

Jour 2 - Maîtriser le cadre général des CCAG

Présentation générale

- L'obligation de se référer à un CCAG ;
- Le choix du bon CCAG à utiliser en

fonction de l'objet du marché ;

- Les clauses générales des CCAG-FCS, TIC et PI : notifications, délais, etc. ;
- Les clauses auxquelles déroger et celles à compléter : pénalités, vérifications, etc. ;
- Les particularités du CCAG-TIC : vérifications, réversibilité et propriété intellectuelle ;
- Les particularités du CCAG-PI : clause de propriété intellectuelle (option A et B).

Le CCAG travaux et les particularités des travaux publics

- Les règles de protection de la main d'œuvre et des conditions de travail appliquées sur un chantier ;
- La gestion de la sous-traitance non déclarée, les ordres de services ;
- Les étapes clés de la réception du chantier ;
- Le système d'établissement du décompte général.

Actionner les modes alternatifs du règlement des litiges

- Les recours préalables prévus dans le CCAG : la médiation, la conciliation, la transaction.

DATES

mer. 30 sept. & jeu. 1er oct. 2020

mer. 17 & jeu. 18 mars 2021

mer. 22 & jeu. 23 sept. 2021

MODULES COMPLÉMENTAIRES

Modules e-learning de 2 heures optionnels de préparation ou de perfectionnement.

Avant pour se préparer et suivre la formation ;

Après pour valider les compétences acquises.

Tarif : 75€/module

TARIFS

	PRÉSENTIEL	DISTANCIEL
2 jours	1350 €	900 €
5 jours	3 200 €	2 100 €

Repas inclus pour les formations présentielles.



PARIS



CES FORMATIONS SONT DISPENSÉES AUX MÊMES DATES EN RÉGION.



Aurélie BARRE, juriste, Resah



Angélique DIZIER, juriste, Resah



Me Rodolphe RAYSSAC, avocat à la Cour



Me Anne Sophie DUSSEAUX, avocat à la Cour



Me Mathieu DIDIER, avocat à la Cour